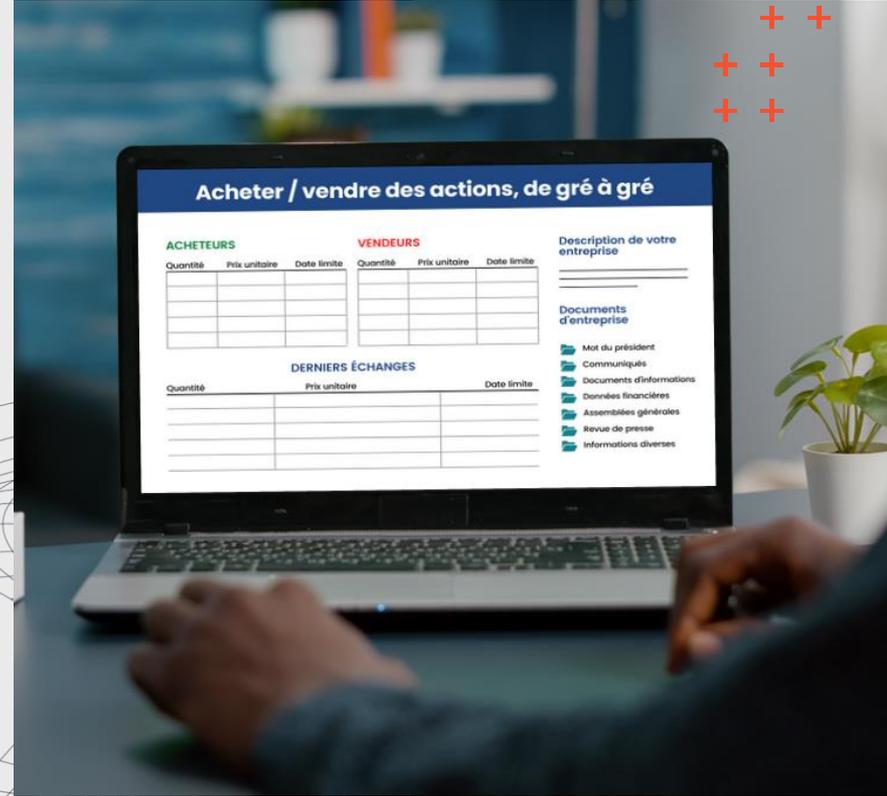


# CARNETS D'ANNONCES

Transmission d'entreprises :  
céder ou reprendre les  
actions d'une entreprise

Webinaire

Mercredi 24 avril 2024 de 15h à 16h



## NOUS SOMMES COURTIERS EN VALEURS MOBILIÈRES DEPUIS QUARANTE ANS

Les courtiers en bourse entretiennent des relations avec les acheteurs et les vendeurs, et peuvent vous aider à obtenir le meilleur prix pour vos actions. Ils peuvent également vous assister dans les formalités administratives liées à la vente ou aux augmentations de capital.

De plus, nous pouvons également utiliser une plateforme de financement participatif (equity crowdfunding ou crowdequity) ou encore Euronext Access d'Euronext pour vendre vos

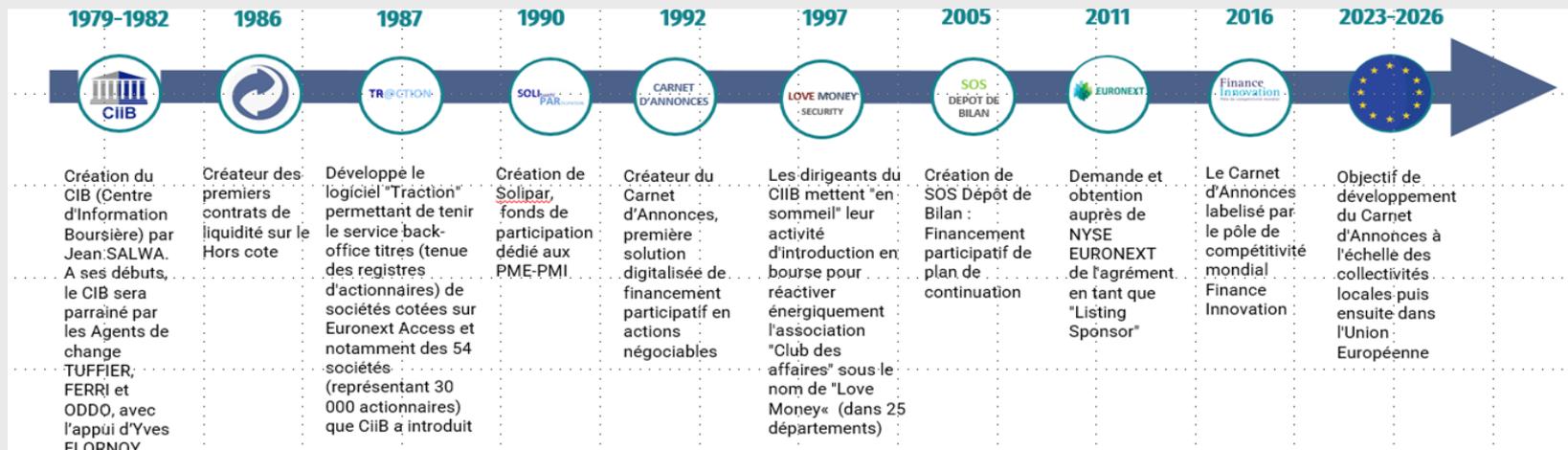
actions ou augmenter le capital de votre société. Ces places de marché mettent en relation acheteurs et vendeurs, offrant un moyen rapide et facile de vendre vos actions ou de réaliser des augmentations de capital.

L'achat ou la souscription d'actions peut également se faire directement auprès de l'entreprise ou d'un investisseur prêt à céder ses titres, à un prix convenu entre les parties.

Nous avons mis en place des plateformes de marché privées pour les entreprises, permettant à leurs actionnaires ou employés détenant des actions d'y accéder via le site web de chaque entreprise.

Consultez nos sites :  
[www.lovepme.fr](http://www.lovepme.fr)  
[www.ciib.fr](http://www.ciib.fr)  
[www.financecirculaire.fr](http://www.financecirculaire.fr)

## 40 ANNÉES D'EXPÉRIENCE AU SERVICE DU FINANCEMENT PARTICIPATIF EN ACTIONS NÉGOCIABLES DE PME-PMI





# ++ Carnets d'annonces

## ++ Les avantages de votre Minibourse privée

- Valoriser les actions de votre société au cours du temps
- Offrir de la liquidité aux actionnaires (acheter et vendre plus facilement leurs titres)
- Lever des fonds selon vos besoins tout en conservant votre pleine indépendance de gestion
- Faciliter l'actionnariat des salariés s'ils le souhaitent
- Proposer des actions aux clients afin de les fidéliser davantage et en accroître le nombre
- Réaliser des acquisitions d'entreprises payées en actions de votre société
- Transmettre progressivement tout ou partie du capital de votre société
- Préparer éventuellement l'introduction en bourse de votre société
- Permettre la sortie d'investisseurs providentiels, family offices, fonds d'investissements



# Carnets d'annonces

## Rôles de CiiB

Tenue des registres titres d'actionnaires nominatifs avec gestion des Carnets d'Annonces



Suivi de bonne fin des livraisons règlements, liquidité entre particuliers

Respect du Code de commerce et de l'esprit des règles de l'AMF et d'Euronext

Mise à jour des connaissances des mécanismes boursiers (formation certifiée Qualiopi) pour les dirigeants et pour leurs conseils



# VALORISER VOTRE SOCIÉTÉ AU FIL DU TEMPS

## au bénéfice du patrimoine personnel des dirigeants, des actionnaires



L'évolution du prix des actions sera fonction :

- de l'offre et de la demande d'actions de votre société sur votre Minibourse
- de la réalisation ou non des objectifs, de l'évolution du chiffre d'affaires et des résultats
- de la communication financière, un budget annuel est souhaitable, permettant : de stimuler l'intérêt pour l'achat ou la vente d'actions et d'avoir des retombées commerciales en contactant C3P
- de la capacité de l'entreprise à verser des dividendes



# OFFRIR DE LA LIQUIDITÉ AUX ACTIONNAIRES

(acheter et vendre plus facilement leurs titres)



- Faciliter la sortie d'actionnaires, associés, successeurs, minoritaires
- Eviter des situations de conflits, de blocage et les frais associés
- Permettre la sortie d'investisseurs providentiels, family offices, fonds d'investissements
- Réaliser une partie du patrimoine des dirigeants, veiller à la pérennité de l'entreprise
- Une convention d'animation et de fluidité avec CiiB est possible, en synergie avec la communication financière par C3P



# LEVER DES FONDS SELON VOS BESOINS

(tout en conservant la pleine indépendance de gestion des dirigeants)



CiiB peut vous conseiller dans l'ingénierie juridique, financière et boursière sur la possibilité pour votre entreprise de :

- Réaliser des augmentations de capital sans les banques, sans la bourse
- Émettre des actions ou obligations auprès de l'épargne locale ou du public, avec ou sans plateforme de financement participatif. Les obligations peuvent être convertibles ou non.
- Il est possible de lever des capitaux allant de 300 K€ à 2 M€ en une ou plusieurs fois, avec des primes d'émission variables, par le biais d'une émission, cession, ou d'une opération mixte.



# FACILITER L'ACTIONNARIAT DES SALARIÉS



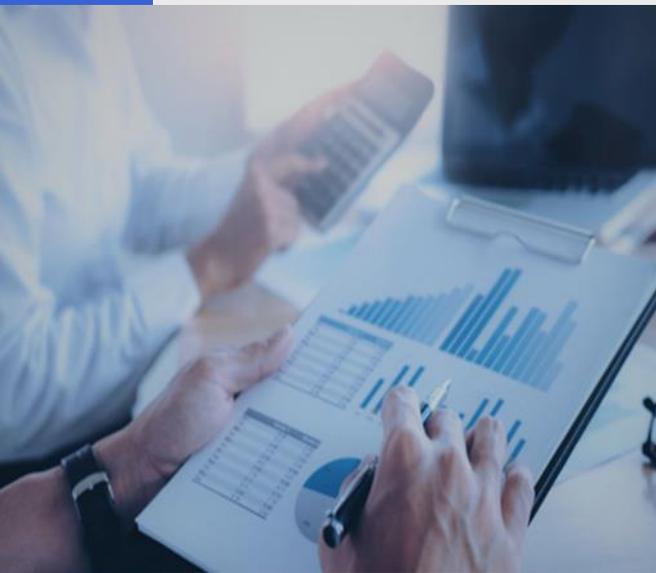
Votre Minibourse facilite :

- le recrutement ainsi que la motivation et fidélisation des salariés
- l'arrivée ou la sortie des salariés au capital
- la transmission progressive aux salariés repreneurs
- la réalisation de LBO (Leveraged Buy-out)
- la réalisation de plan d'épargne entreprise (PEE)
- l'attribution d'actions gratuites aux salariés



# PROPOSER DES ACTIONS AUX CLIENTS

(afin de les fidéliser davantage et en accroître le nombre)



Plusieurs techniques pour intéresser les clients ou revendeurs BtoB & BtoC :

- Votre PME va investir vers les besoins futurs de vos clients. Proposez-leurs de devenir actionnaires.

Ils peuvent acheter/revendre ces actions sur votre Minibourse et participer ainsi à la vie de l'entreprise. Ainsi, vous les aidez à se former et s'habituer à investir une partie de leurs disponibilités d'épargne dans les entreprises locales ou régionales au lieu de laisser dormir sur les comptes courants.

- Possibilité d'offrir quelques actions pour les fidéliser et partager
- Fidéliser des franchisés ou une communauté d'utilisateurs.



# RÉALISER DES ACQUISITIONS D'ENTREPRISES

(payées en actions de votre société)



- Croissance externe payée totalement ou partiellement en actions
- Réaliser des acquisitions d'entreprises payées en actions de votre société puisqu'elle dispose d'une bourse privée



# TRANSMETTRE PROGRESSIVEMENT TOUT OU PARTIE DU CAPITAL DE VOTRE SOCIÉTÉ

(tout en préservant les moyens financiers de son développement et de sa pérennité)

## TRANSMISSION DES ENTREPRISES RÉGIONALES

- ✓ Préparation à la pérennité
- ✓ Transmission aux salariés,
- ✓ à un membre de la famille
- ✓ ou à un repreneur extérieur



Votre Minibourse :

- facilitera l'achat ou la revente de ces actions pour vos cadres et salariés qui souhaiteraient participer à titre de repreneurs
- conditions de paiement des actions pour les cadres et salariés repreneurs
- CiiB peut vous proposer un schéma d'ingénierie de transmission adapté à votre entreprise



# PRÉPARER ÉVENTUELLEMENT L'INTRODUCTION EN BOURSE DE VOTRE SOCIÉTÉ



- Le Carnet d'Annonces est labellisé par le pôle mondial de compétitivité Finance Innovation, en tant que Marchepied pour Euronext Access et Euronext Growth
- Votre Minibourse digitale (Carnet d'Annonces) pour votre épargne de proximité peut être concomitante à votre cotation en bourse sur Euronext Access / Euronext Growth
- La mise en place d'un Carnet d'Annonces permet de satisfaire la minorité d'actionnaires restante en cas de sortie de votre entreprise de la bourse



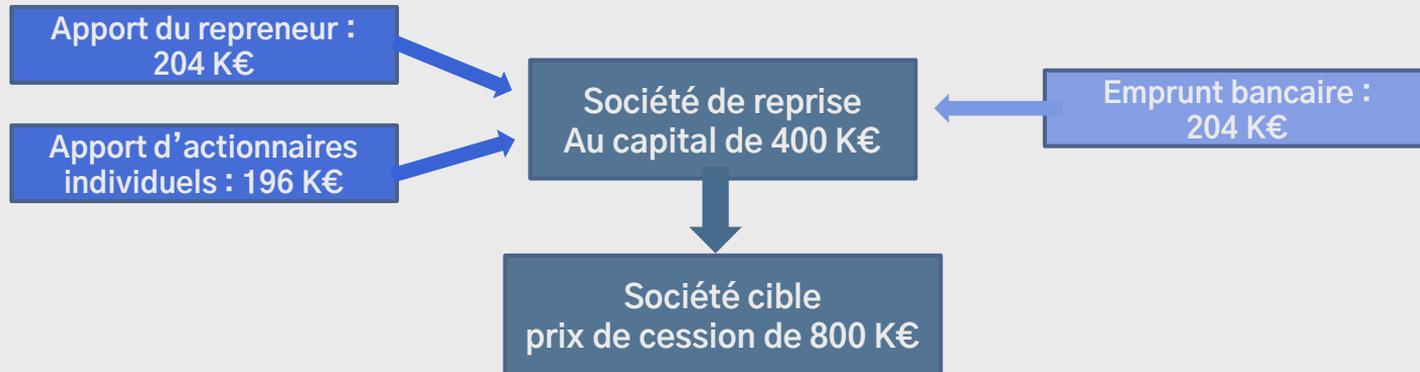
## Des actionnaires minoritaires pour compléter votre apport en fonds propres et obtenir un financement bancaire complémentaire

### Reprendre une entreprise dont le prix de cession se situe entre 600 000 € et 1 200 000 €

Généralement, reprendre une entreprise nécessite de réunir au moins 50 % du prix de cession et à obtenir un prêt bancaire permettant de réaliser l'opération.

#### Exemple : une entreprise est à céder, frais inclus, au prix de 800 000 €.

Vous ne disposez personnellement (ou avec des aides, des prêts personnels ou autres...) que de 200 000 €. Mais pour boucler le financement votre apport doit représenter au moins 50% du montant de l'acquisition. Il vous reste à associer des amis, de la famille, des business angels ou une société de capital risque pour compléter votre apport en constituant une société de reprise de votre cible.



## Des actionnaires minoritaires pour compléter votre apport en fonds propres et obtenir un financement bancaire complémentaire

### Exemple de reprise d'une entreprise cédée au prix de 600 000 euros

Le financement de la holding de reprise peut se faire pour moitié en capital et pour autre moitié en endettement bancaire :

- ▶ **Le repreneur apporte 30 000 € en capital** (5 % de la somme nécessaire) en réunissant apport personnel, allocations Assedic, prêt d'honneur, ...)
- ▶ **La Love Money apporte 270 000 € en capital** (45 % de la somme nécessaire) en réunissant famille, amis, voisins, adhérents de l'association Love Money, business angels, capital-risque, ...)
- ▶ **Un emprunt bancaire, sur 7 ans, est obtenu pour 300 000 €** (50% de la somme nécessaire)
  - ✓ Si en 7 ans les résultats de l'entreprise restent stables, sa valeur reste de 600 000 euros.
  - ✓ Mais les actionnaires voient doubler la valeur de leurs actions (sans tenir compte des réductions fiscales sur l'investissement dans les PME non cotées)
  - ✓ Dès le départ, un pacte prévoit de faire remonter le repreneur en pourcentage dans le capital.

# Diagnostic de la faisabilité de votre reprise avec appel privé à l'épargne

Avant de vous décider de reprendre une entreprise vous devrez :

- Vous assurer de la qualité des perspectives de l'entreprise cible ;
- Etre conseillé par des professionnels sur les questions comptables, juridiques et fiscales.

Nous vous proposons de :

1. Définir la valeur de l'entreprise (actuelle et théorique future en fonction des objectifs) ainsi que le dimensionnement de l'opération d'ouverture de capital à l'actionnariat de proximité (love money, salariés, business angels, capital risque de proximité, ...).
2. préparer la meilleure stratégie de fonds propres pour le futur développement de l'entreprise à reprendre.
3. préconiser l'ingénierie financière adaptée à la sauvegarde de l'intérêt collectif des actionnaires.

## I) Informations nécessaires sur l'entreprise :

- |   |   |
|---|---|
| - Activités, produits, services             | - Environnement marché, concurrence       |
| - Stratégie commerciale                     | - Perspectives de développement           |
| - Recherche & Développement (s'il y a lieu) | - Derniers bilans et comptes de résultats |
| - Statuts                                   | - Situations fiscale et sociale           |

## II) Analyses des opérations nécessaires

### 1°) Evaluation de l'adéquation de l'entreprise au concept Love Money

- L'entreprise possède-t-elle d'emblée le profil pour utiliser le concept Love Money ?
- Quels sont ses points forts ? Quels seraient les points à adapter ou à améliorer ?
- Le cas échéant, quelles autres sources de fonds propres seraient mobilisables ?

## 2°) Perspectives de croissance et valorisation de l'entreprise

- Quelle croissance, en termes de chiffre d'affaires et de résultats, serait envisageable si l'entreprise disposait des fonds propres suffisants ?
- Quels sont les besoins en fonds propres ? A quelle(s) échéance(s) ?
- Quelle approche de valorisation prévisionnelle peut-on définir pour l'entreprise ?
- Quelle valeur de l'entreprise serait suffisamment attractive pour des investisseurs potentiels ?

## 3°) Remboursement de la dette senior

- Ratio de remboursement par rapport au chiffre d'affaires, aux résultats, aux fonds propres
- Marge de sécurité de trésorerie par rapport à d'éventuels écarts dans la réalisation des prévisions

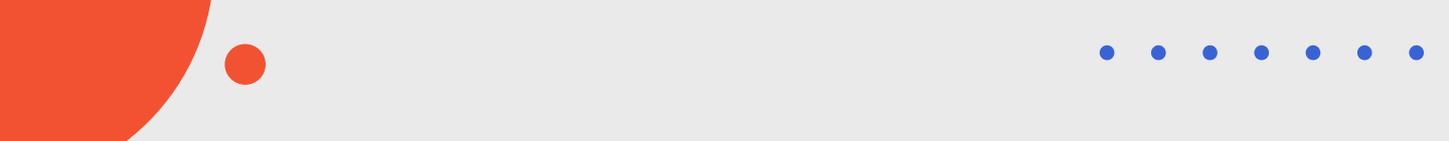
## 4°) Préconisations

- Mise en harmonie des statuts – Révision comptable
- Choix du marché d'actions adapté (avec la bourse ou sans la bourse)

## III) Stratégie possible pour développer vos fonds propres

- Moyens de sauvegarde des intérêts des dirigeants repreneurs et de respect des actionnaires minoritaires
- Planification et montants possibles des augmentations de capital prévisibles. Selon quelles modalités ?
- Répartition actuelle du capital et évolution possible de sa répartition





**Merci !**

Quelqu'un a-t-il des questions ?

contact@ciib.fr

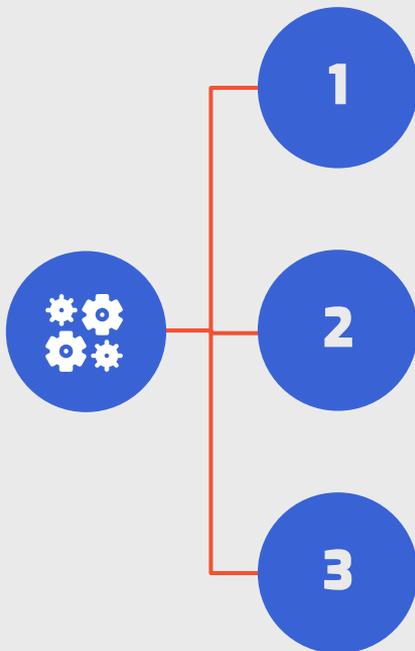
01 42 46 11 73

ciib.fr



# RECOMMANDATION D'UNE ENTREPRISE - DEMANDE DE SUIVI AUPRÈS DES SERVICES CïIB

Soumettre une entreprise est facile : appelez-nous au 01 42 46 11 73 et donnez-nous simplement le nom de la société. Grâce à notre expertise et à nos bases de données, nous vous fournirons un avis par téléphone. Si cet avis est positif, nous vous guiderons sur les prochaines étapes à suivre pour l'entreprise.



1 Premier contact avec le dirigeant ou avec un conseil de l'entreprise

Approche simple : activité, bilans, prévisionnels, ambitions, fourchette estimative de la valeur des actions.

2 Etude détaillée de faisabilité et devis pour signature du contrat de mission de réalisation des formalités :

- mise en place du service registre des actionnaires du Carnet d'Annonces
- contact avec l'Expert-comptable et le Commissaire aux comptes et rédaction du Document d'information

Délais de réalisation des formalités : de 3 à 8 semaines

Médiatisation de l'opération et collecte des capitaux auprès des : de 6 à 12 semaines

Disposition des capitaux dès la fin de la collecte

